

## Réponses aux Questions du Syndicat CGT

### Réunion DP du 23 juin 2016

La Direction était représentée par Catherine FOURNIGAULT, responsable du service Relations Sociales et Qualité de Vie au Travail, et Xavier PEGHAIRE, du service Partenariat Opérationnel

En préambule et suite à la dernière réunion DP qui n'a pu avoir lieu suite à la non délégation de pouvoir donnée aux représentants de la Direction, cette réunion a été introduite par Nathalie ROTT nous informant qu'un mandat légal a été transmis à l'inspection du travail. Après une suspension de séance au cours de laquelle une prise de contact avec l'inspection du travail nous éclaire sur l'existence du mandat donné, nous décidons de siéger en instance de façon à vérifier l'application de celui-ci dans les faits. Nous nous réservons cependant la possibilité de saisir à nouveau l'inspecteur du travail en cas de dérive ou de non prise de décision répétées de la part du ou de la mandatée par la direction pour animer les réunions de notre instance.

Vous trouverez sur le lien suivant, les réponses apportées par la Direction aux questions que nous n'avons pas pu poser à la réunion précédente : [COMPTE RENDU MAI 2016](#)

\*\*\*\*\*

### Réorganisation de l'agglomération de Caen

Reprise de la question 14 du 30 mai de la CGT : Quel est le nombre d'entretiens réalisés par les ELD des agents en situation de mutation dans le cadre de la réorganisation caennaise ?

**La Direction nous informe que des entretiens informels ont été effectués pour les agents ayant obtenu leur choix 1 ou 2. Aux dires de la Direction, seules 3 personnes n'ont obtenu ni leur choix 1 ni leur choix 2, et ont bénéficié d'un entretien.**

Reprise de la question 15 du 30 mai : « Combien d'agents ont été concernés par une mutation professionnelle et dans quel domaine ? ». Nous parlons d'une mutation professionnelle et non pas géographique. Sur le nombre d'agents concernés : dans quel domaine ?

**La Direction n'ayant pas identifié cette notion de mutation professionnelle dans notre question, elle reviendra vers nous avec sa réponse (appropriée ?) dans son compte rendu.**

## L'Aigle

Reprise de la question 17 du 30 mai : Qui est le DAPE de l'Aigle ? Que devient le DAPE de Mortagne ?

**Vanessa Coreen devient DAPE par interim au 01/07/15, tout en gardant son poste sur Mortagne. La Direction nous informe qu'il n'y aura pas de renfort d'ELD sur Mortagne au vu de sa composition mais un REP supplémentaire sera nommé à l'Aigle pendant cette disposition. Pas de date de fin prévue pour cette "mission".**

***Comme souvent à Pôle Emploi, le provisoire peut durer très longtemps. A moins que le but de la Direction soit de faire disparaître l'une ou l'autre des agences.***

## Droit de grève

Reprise de la question 24 du 30 mai : nous rappelons à la Direction le principe du droit de grève dans le code du travail "Dans le secteur privé, un mouvement de grève peut être déclenché à tout moment. Les salariés qui veulent utiliser leur droit de grève n'ont pas à respecter de préavis." Afin que les agents ne subissent plus de pressions sur leur lieu de travail, un rappel aux ELD sur ce principe peut-il être fait ?

**La Direction est d'accord sur ce principe et un rappel sera fait aux ELD**

## Formation et accord OATT

Reprise de la question 29 du 30 mai : La Direction peut-elle nous transmettre l'accord ou le texte sur lequel elle s'appuie, qui précise qu'il est impossible de finir avant 17 heures en cas de formation le vendredi ?

**La Direction n'a pas retrouvé de texte et diffère sa réponse**

## DUDE

Reprise de la question 35 du mai : La CGT demande la liste nominative de toutes les structures et organismes ayant accès à DUDE. Et pourquoi ont-ils cet accès ?

**Les MDPH, Cap emploi, les missions locales, les conseils départementaux, et la Direccte, ont accès à DUDE mais ont toutefois un accès limité en terme d'habilitation**

## Levée d'anonymat

Reprise de la question 26 CGT de la réunion DP du 19 janvier 2016 sur la levée d'anonymat : nous apprenons que les badges nominatifs sont arrivés sur les sites. Sur quel texte ou accord la Direction justifie la levée d'anonymat des agents sans l'accord des agents, ni demande auprès des instances du personnel, ni demande auprès de la CNIL ? Les élus CGT demandent que ce badge nominatif ne soit porté que sur la base du volontariat, avec un consentement écrit de l'agent.

**La Direction nous confirme que le port de ce badge se fera uniquement sur la base du volontariat, ce que certaines ELD n'ont visiblement pas compris... Un beau gâchis de commander autant de badges que d'agents en France alors qu'une minorité les portera. N'aurait-il pas été plus simple d'interroger les agents en amont avant de passer une telle commande ?**

Suite à la question n°2 de la CGT du 23 février 2016, la Direction devait interroger la DG sur le sujet de la levée d'anonymat. Que devient cette interrogation depuis 4 mois ?

**Voir réponse précédente**

## Campagne de promotion 2015

Suite à la campagne de promotion 2015, un certain nombre d'agents ont engagé des recours et ont été reçus en entretien par le service régional RH au premier semestre 2016.

A ce jour, Les décisions prises régionalement suite à ces recours n'ont pas été communiquées aux agents concernés.

Parallèlement les entretiens EPA 2016 sont engagés !!!!

Dans quel délai et sous quelle modalité (concertation entre le service RH et l'ELD de rattachement de l'agent, commission régionale... ?) seront prises et notifiées les décisions ? Qu'est-ce qui justifie un tel délai entre l'entretien de recours et la notification de décision ?

Merci de préciser la procédure de mise en œuvre du recours national pour les agents souhaitant poursuivre leur démarche suite à un refus régional

**La quasi totalité des agents a reçu la réponse. Certains viennent tout juste de la recevoir alors que la majorité des décisions ont été remis aux ELD à la mi-mai.  
Pourquoi ce retard ? Pas d'explication. Aujourd'hui 3 agents sont toujours en attente, sans non plus savoir pourquoi.  
En cas de désaccord, les agents peuvent saisir la CPNC.**

## **Demande d'interview**

La Direction peut-elle nous confirmer que les interviews ou demande d'entretien avec les médias ou les intervenants extérieurs se font sur la base du volontariat ? Sur certains sites, des agents subissent des pressions de la part de l'ELD pour être l'intervenant privilégié.

**La Direction nous confirme que ces demandes doivent se faire exclusivement sur la base du volontariat en lien avec le service communication. Un rappel sera fait aux ELD**

## **Nécessité de déplacement**

Suite à la consigne envoyée par la Direction sur les infractions au code de la route, et notamment « Je vous rappelle qu'il convient de vérifier systématiquement de la nécessité d'un déplacement, en référence à l'instruction Régionale, et dans le cas d'un besoin de déplacement avéré de veiller au respect du code de la route. »

Un agent peut-il refuser une réunion de travail car le trajet demandé lui semble trop long ou la réunion ne lui semble pas nécessaire ?

**Selon la Direction, il existe d'autres modes de communication que le déplacement, toute réunion n'est pas forcément physique ( téléconférence, visioconférence ...), au regard de son contrat de travail un agent ne peut pas refuser ce déplacement, et il n'a pas à vérifier la nécessité du déplacement, seul le manager a cette habilitation.**

***Les consignes données par la Direction ne sont donc applicables que par l'ELD, et non par un agent. La Direction interprète son propre texte à sa façon.***

## **Véhicule de service**

A quelle fréquence sont réalisés les entretiens sur les véhicules de service ? Un agent peut-il refuser d'utiliser ce véhicule s'il estime ne pas être en sécurité (voyant allumé, pneus dégradés, etc...) ? Dans ce cas, peut-il utiliser son véhicule personnel et bénéficier d'un remboursement de frais ?

**L'entretien des véhicules est réalisé sur la base des préconisations du constructeur. La Direction conseille aux agents qui auraient le moindre doute, de ne pas prendre ce véhicule sans certitude, et de noter dans le livret du véhicule le ou les problèmes existants. Quant à l'autorisation d'utilisation de son véhicule personnel avec remboursement, la Direction ne nous a pas fourni de réponse claire. Les élus CGT seront vigilants quant à la réponse apportée à cette question.**

## Assurance Pôle Emploi

Comment la Direction justifie le fait que les agents qui subissent des dégradations de véhicule sur les parkings de Pôle Emploi (voiture vandalisée, pneu crevé, etc...) doivent faire jouer leur assurance personnelle, avec d'éventuelle franchise à leur charge ? A quoi sert l'assurance de Pôle Emploi dans ce cas ?

**L'assurance de Pôle Emploi ne couvre pas les véhicules stationnés sur le parking, mais uniquement sur le trajet domicile/travail. La CGT vous conseille donc de garer votre voiture dans le bâtiment, là où l'assurance vous couvrira...**

## Restaurant à Caen Sud

En cas de formation ou de réunion sur Caen Sud, un seul restaurant est conventionné. Suite à plusieurs signalements, de nombreux agents se sont trouvés malades ou indisposés. Où en est la Direction sur ses recherches de conventionnement ?

**La Direction est toujours en recherche de conventionnement**

## Information nouveaux élus

Lors de la dernière réunion DP, la Direction s'est engagée à réunir sur une journée les élus DP pour les informer sur les modalités de l'instance (réunion, code d'absence sur horoquartz, etc...). Quand cette réunion aura lieu ?

**Plusieurs réunions sont prévues en aout et septembre, sous forme d'ateliers.**

Et quand cette réunion aura lieu pour les autres élus (DS, CE, CHSCT) ?

**Même date que pour les élus DP**

## La prochaine réunion préparation DP CGT

est prévue le 7 juillet 2016

(Merci de nous transmettre vos questions avant cette date

pour la réunion DP le 19 juillet 2016)

Nos Délégués du Personnel :

Collège 1 Titulaire : Ludovic LEFEBVRE (Saint-Lô), Emilienne BADU (Honfleur)  
et Mathilde LE (Caen Centre)  
Collège 1 Suppléant : Stéphane GENDREL (Cherbourg La Noé), Martine OUIIN-LIABEUF (Caen Nord)  
et Elisabeth ROMARY (Caen Nord)  
Collège 2 Titulaire : Claude LEFEBVRE (Bayeux)

Notre Délégué Syndical Conventionnel : Annick VIGER-GUITTON (Hérouville)

?

*Si vous souhaitez adhérer à notre syndicat contacter les militants  
ou imprimez l'exemplaire du bulletin d'Adhésion 2016  
que nous vous proposons ci-dessous.*



### Bulletin d'Adhésion CGT Pôle emploi Basse-Normandie Année 2016

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Site, Service, Unité : .....  
Tel : ..... E-Mail : .....@ .....

A retourner auprès du militant de votre choix